

Service Restauration

Guide pour l'inscription





L'inscription au service de restauration du LGT Marie Curie de Versailles s'effectue en 2 phases.

PHASE 1 : Constitution de votre dossier *administratif* **dématérialisé** sur la plate-forme internet publique *demarches-simplifiees.fr* ⁽¹⁾ pour :

- ✓ Communiquer au service Intendance du lycée les informations personnelles indispensables.
- ✓ Transmettre les pièces et documents administratifs nécessaires pour le calcul du tarif appliqué.

PHASE 2 : Création & Activation de votre compte <u>personnel et sécurisé</u> sur l'espace numérique TURBOSELF ⁽²⁾ pour :

- ✓ Créditer votre compte par carte bancaire pour l'achat de repas.
- ✓ Réserver/Annuler des repas selon un calendrier planifié à votre convenance.

⁽¹⁾ Plateforme administrée par le ministère de l'Intérieur et dédiée aux administrations.

⁽²⁾ Prestataire du LGT Marie Curie de Versailles pour la restauration scolaire.

SOMMAIRE

PHASE 1

| nscription administrative à la demi-pension sur demarches-simplifiees.fr | |
|---|----|
| Accès vers l'application publique demarches-simplifiees.fr | 1 |
| ⇒ Lien direct | 1 |
| ⇒ Sur le site internet du lycée | 1 |
| Accès personnel à demarches-simplifiees.fr | 5 |
| Commencer la constitution du dossier | 6 |
| Liste des pièces à joindre, sous fichiers Pdf ou JPEG/JPG | 7 |
| Confirmation du dépôt de votre dossier | 8 |
| ⇒ Écran confirmant le dépôt du dossier | |
| ⇒ Réception d'un <i>mail automatique</i> confirmant la transmission du dossier | |
| Réception et traitement de votre dossier constitué sur demarches-simplifiees.fr | 9 |
| Je ne dispose pas d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée | 10 |
| Je dispose déjà d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée | 10 |

PHASE 2

Votre compte personnel et sécurisé sur *l'espace numérique TURBOSELF*

PHASE 1

Inscription administrative à la demi-pension sur



(Constitution d'un dossier dématérialisé)

Pour la transmission ET/OU la mise à jour des informations et documents administratifs destinés, notamment, à définir le tarif des repas scolaires

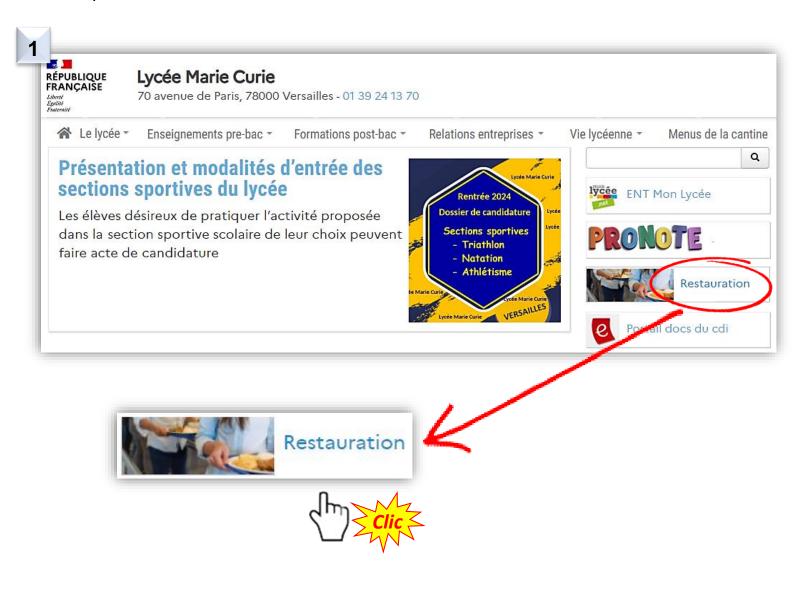
Sommaire

Accès vers l'application publique demarches-simplifiees.fr

⇒ Lien direct :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lycee-marie-curie-inscription-restauration-scolaire-2024-2025

⇒ Depuis la page d'accueil du site internet du lycée : Cliquer sur l'icône "RESTAURATION SCOLAIRE"



Sommaire

Sur la page "RESTAURATION SCOLAIRE"...

... à la rubrique "S'INSCRIRE AU SERVICE RESTAURATION : ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025"...

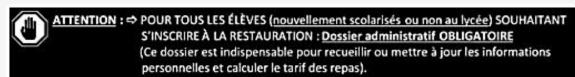
2

Restauration Scolaire

I. INFORMATIONS INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE EN 2 PHASES PHASE 1: Constitution en ligne du dossier administratif sur demarches-siplifiees.fr (lien ci-

PHASE 2 : Création d'un compte personnel et sécurisé *TURBOSELF* après traitement du dossier administratif par le service Intendance (lien ci-dessous à la *RUBRIQUE N° IV*).

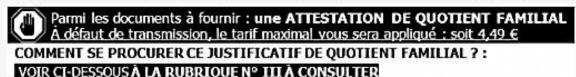
dessous, à la RUBRIQUE N° II avec un GUIDE POUR L'INSCRIPTION).



⇒ LES ÉLÈVES <u>DISPOSANT DÉJÀ D'UN COMPTE TURBOSELF</u> RATTACHÉ À NOTRE <u>ÉTABLISSEMENT</u> l'utiliseront comme l'an passé.

PARMI LES PIÈCES À JOINDRE... (au dossier administratif):

- OBLIGATOIRE: Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom du responsable légal financier pour un remboursement du solde en fin de scolarité.
- 2. POUR BÉNÉFICIER D'UN TARIF SUBVENTIONNÉ : Une attestation de Quotient Familial.



II. S'INSCRIRE AU SERVICE DE RESTAURATION : ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025
CONSTITUER MON DOSSIER SUR « DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR » (cliquer sur l'icône) :



Sommaire

Création de votre compte d'accès à demarches-simplifiees.fr

1. Cliquer sur "Créer un compte demarches-simplifiees.fr"



 Saisissez votre e-mail et définissez votre mot de passe avant de cliquer à nouveau sur "Créer un compte"



Sommaire



4. Cliquer sur le lien permettant d'activer votre compte ...



Sommaire

Accès personnel à demarches-simplifiees.fr

Vous entamez la constitution de votre dossier en cliquant sur "Commencer la démarche":



Commencer la constitution du dossier

Renseigner l'écran ci-dessous et cliquer sur "Continuer" pour commencer à constituer votre dossier administratif d'inscription au service de restauration du lycée :



Sommaire

Liste des pièces à joindre, sous fichiers **PDF** ou **JPEG/JPG**, au dossier constitué sur *demarches-simplifiees.fr* :

JUSTIFICATIF DE QUOTIENT FAMILIAL 2024 POUR LE CALCUL DU TARIF DES REPAS :

1. SI VOUS ÊTES ALLOCATAIRE DE LA CAF :

Vous ne recevez plus, <u>contrairement aux années passées</u>, le courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire.

Vous vous procurez une "Attestation de Paiement de la CAF" de moins de 3 mois mentionnant votre Quotient Familial en suivant la note accessible par le lien suivant :

Familles allocataires de la CAF, obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée

2. SI VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF :

L'outil "Calculette Région Île-de-France". accessible sur le site de la Région Île-de-France, permet de calculer votre Quotient Familial et d'éditer une "Attestation de Restauration Scolaire" de moins de 3 mois.

Lien vers la "Calculette Région Île-de-France" : https://www.iledefrance.fr/tous-les-services/calculette-restauration-scolaire

À cette Attestation de Restauration Scolaire, vous devez joindre les pièces justificatives :

- ✓ Avis complet d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- ✓ Si imposition séparée du foyer : Avis complet d'imposition de l'autre parent
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) <u>au nom du ou des responsable(s) financier(s) légal(-aux)</u>

Ces pièces et documents doivent <u>impérativement</u> être transmis sous fichiers <u>PDF</u> ou <u>JPEG/JPG</u> sous peine de ne pouvoir être lus par le service destinataire

Sommaire

Confirmation du dépôt de votre dossier

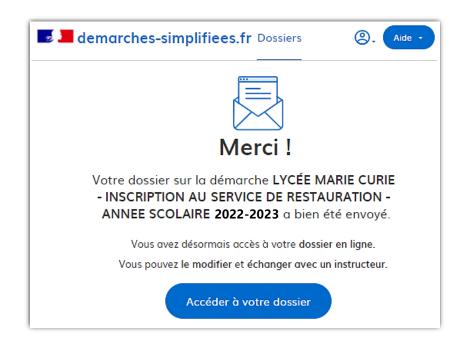
Écran confirmant le dépôt du dossier sur

demarches-simplifiees.fr:

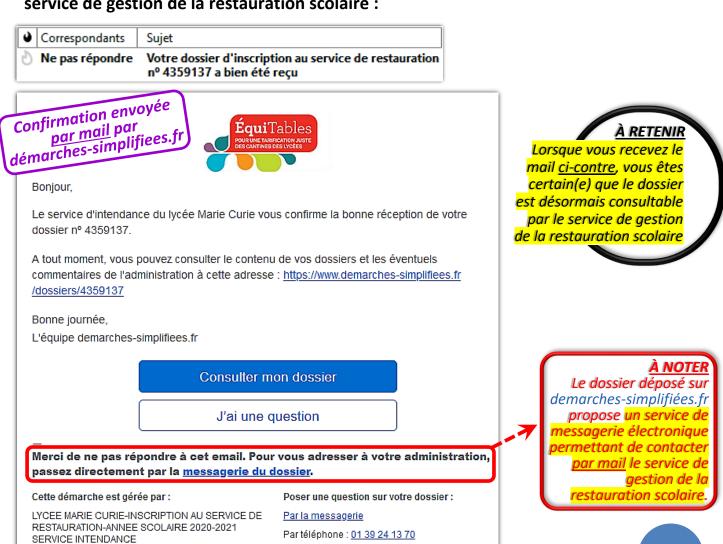
ATTENTION

Cet écran de confirmation apparaît uniquement si vous êtes parvenu au bout du processus de dépôt du dossier !!!

70 avenue de Paris 78 000 Versailles



Réception d'un *mail automatique* confirmant la transmission du dossier au service de gestion de la restauration scolaire :



Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30

Sommaire

Réception et traitement par le service Intendance du lycée de votre dossier constitué sur *demarches-simplifiees.fr*

Vous avez formalisé votre dossier sur demarches-simplifiees.fr

Dès la prise en charge de votre dossier dématérialisé par le service Intendance du lycée, **vous recevez** <u>des mails</u> de notification vous informant successivement que :

- 1. Votre dossier est "en instruction":
 - ⇒ Signifie que votre dossier est examiné par le service *Intendance*, pour vérification.
- 2. Votre dossier est "accepté":
 - Signifie que votre dossier est complet et en cours d'exploitation par le service *Intendance*.

N.B.: Si le dossier est incomplet, le service Intendance du lycée réclamera les éléments complémentaires <u>via</u> le service de messagerie électronique associé à votre dossier → (Onglet "Messagerie")

Sommaire

Je ne dispose pas d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée Marie Curie de Versailles

Vous recevez par courrier électronique une <u>notification envoyée par le service</u>

Intendance du lycée sur le(s) mail(s) que vous avez communiqué(s) à l'établissement :



<u>Je dispose déjà</u> d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée Marie Curie de Versailles

Vous ne recevez aucune notification de la part de l'établissement.

Vous réactivez votre compte personnel TURBOSELF à l'aide des identifiant et mot de passe en votre possession.

PHASE 2

Création et Activation du compte <u>personnel et sécurisé</u> <u>de Restauration Scolaire</u> sur *l'espace numérique TURBOSELF*



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS CONCERNANT CETTE **PHASE N°2** <u>SUR LA PAGE</u> <u>RESTAURATION DU SITE DU LYCÉE</u> À LA RURIQUE SUIVANTE :

IV. CRÉATION, ACTIVATION & FONCTIONNEMENT DU COMPTE TURBOSELF EN LIGNE